

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MAGLICA
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Signalisation tricolore - Fourniture de divers équipements - Marchés passés entre la Ville et les sociétés Fareco, Sea Signalisation, Lacroix Trafic et Eo-edps - Avenant n° 1 - Signature des marchés

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Municipal m'a autorisé à lancer une consultation pour la fourniture d'équipements de signalisation tricolore, par voie d'appel d'offres ouvert ainsi qu'à signer les marchés. A l'issue de la procédure, les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot A : fourniture de contrôleurs de carrefours : entreprise Fareco ;
- lot B : fourniture de répétiteurs pour voitures et de panneaux pour piétons destinés aux carrefours à feux : entreprise Sea Signalisation ;
- lot C : fourniture de modules à diodes électroluminescentes pour carrefours à feux : entreprise Lacroix Trafic ;
- lot D : fourniture de dispositifs sonores pour carrefours à feux : entreprise Eo-edps.

Ces marchés sont valables jusqu'au 31 décembre 2010.

Or, suite à une erreur matérielle relative à la transmission par internet de l'avis de publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne, il convient de ramener la durée de validité de ces marchés à sept mois, soit jusqu'au 31 octobre 2008.

Il est proposé d'intégrer cette évolution par avenant n° 1 aux marchés.

Parallèlement, une nouvelle consultation est mise en œuvre par voie d'appel d'offres ouvert selon le même allotissement, avec les montants suivants :

	Montant minimum	Montant maximum
- lot A :	40 000 € TTC	120 000 € TTC
- lot B :	50 000 € TTC	160 000 € TTC
- lot C :	45 000 € TTC	140 000 € TTC
- lot D :	30 000 € TTC	110 000 € TTC.

Ces marchés expireront le 31 décembre 2010.

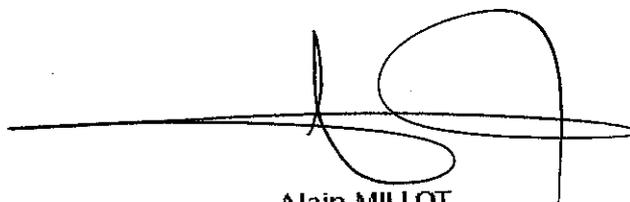
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'établir un avenant n°1 aux marchés conclus entre la Ville et les sociétés Fareco, Sea Signalisation, Lacroix Trafic, Eo-edps pour la fourniture d'équipements de signalisation tricolore, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser dans le cadre de la nouvelle consultation, à signer les avenants et tous actes à intervenir pour leur application ;
- 3 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 03/07/08



Alain MILLOT
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008

